

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2024

DATE D’AFFICHAGE : 13 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 30

L’an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le treize juin deux-mille-vingt-quatre, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Premier Maire Adjoint, Monsieur François LONGEAULT.

Etaient présents :

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, Mme CHARLOT, Mme. BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT, Mme. CHATELAIN, M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. MARCIN, M. GAYDOUK, Mme DUBOIS, M. FOURE, Mme BAUDRY, M JALLOT, Mme. KHARJA, M. FARIGOULE, Mme. SIRAS, M. ODIRA, Mme. AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme ARENOU (empêchée) (Procuration à M. LONGEAULT)
M. GOURVENEC (Procuration à Mme CHIARETTO)

Absents excusés :

M. CAMARA
M. ALIMI
Mme LARABI

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la loi d’orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l’Administration Territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le plan comptable M14,

VU le budget primitif 2024 adopté par délibération du Conseil municipal N°2024-DEL-28 du 3 avril 2024,

CONSIDERANT que le contenu du budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits,

CONSIDERANT que le Conseil municipal est appelé, chaque année, à voter des décisions modificatives notamment des virements de crédits entre chapitres,

CONSIDERANT en investissement les besoins d'ajustement liés à l'affectation définitive des résultats d'exécution du budget 2023,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative N°1 du budget communal 2024,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux marchés publics,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention de Mme KHARJA, de M FARIGOULE, de Mme SIRAS, de M ODIRA et de Mme AZDAD),

DECIDE :

D'ADOPTER la décision modificative n°1 comme suit :

En investissement :

- Recettes :
 - **Chapitre 10, article 1068 :** - 2 398,94 €

- Dépenses :
 - **Chapitre 21, article 21351 :** - 2 398,94 €

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le vingt-cinq juin deux mille vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT

Délibération certifiée exécutoire de par :
- l'affichage le :
- la transmission à la Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20240625-2024-DEL-52-DE
Date de réception préfecture : 27/06/2024